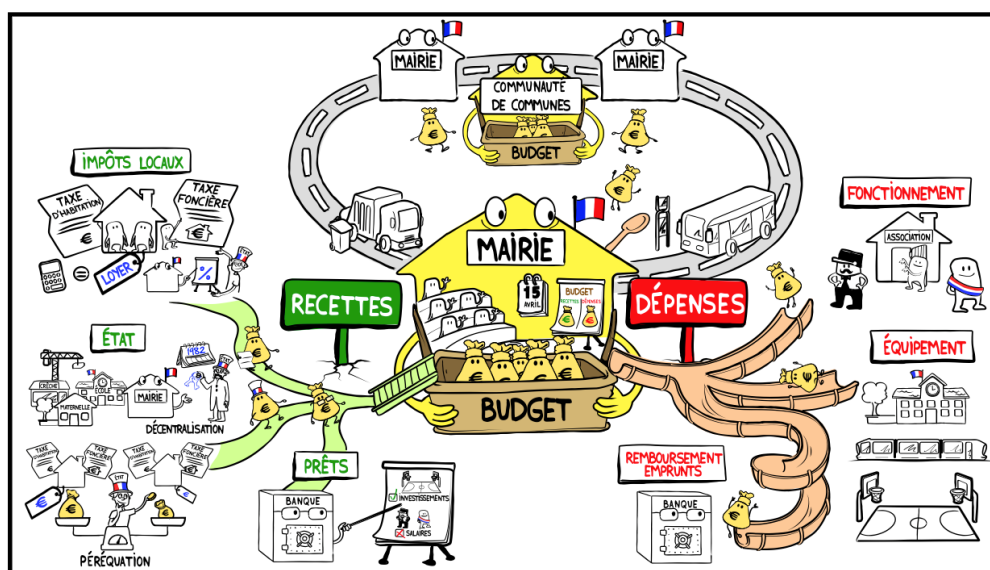




Conseil municipal Du 6 avril 2021

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats globaux de clôture s'établissent comme suit :

	2018	2019	2020
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 324 421,37	894 572,89	1 078 836,16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	434 177,53	572 415,46	541 160,93
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 758 598,90	1 466 988,35	1 619 997,09

1. Section de fonctionnement 2020

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	725 128,81	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 748 265,40	
014 - Atténuations de produits	841,00	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 265,38	
65 - Autres charges de gestion courante	121 634,47	
66 - Charges financières	12 410,87	
67 - Charges exceptionnelles	10 093,54	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		694 572,89
013 - Atténuations de charges		127 331,36
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		57 906,29
73 - Impôts et taxes		2 273 420,40
74 - Dotations, subventions et participations		511 617,13
75 - Autres produits de gestion courante		25 457,54
77 - Produits exceptionnels		72 170,02
Totaux	2 683 639,47	3 762 475,63

1.1. Principales recettes de fonctionnement

En 2020, la ville de Drocourt a perçu :

- 127 331,36 € de remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières et conventions de mise à disposition),

- 57 906.29 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 31 940.39 € de produits de restauration scolaire,
- 1 074 277 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2020 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX Fiscalité Directe Locale	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	17,11	17,20	17,29	17,29	17,29	
TFB	32,43	32,59	32,75	32,75	32,75	32,75
TFNB	87,70	88,13	88,57	88,57	88,57	88,57

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...).

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes.

La Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La CAHC s'est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

- 944 508 € d'attribution de compensation (AC). Il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses versements aux communes membres.
- 83 780 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un versement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.
- 53 119 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- 39 237.07 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 40 587.36 € de droits de mutation comprenant les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Au total le montant de cette taxe est égal à 0,715% du prix hors taxe d'achat du logement. Quand le transfert de propriété se fait à titre onéreux (vente, apport à société), les droits d'enregistrement sont appelés « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO). Ils pèsent davantage sur les logements anciens. Pour l'immobilier neuf, seule une taxe de publicité foncière de 0,715% est prélevée sur le prix de vente hors taxes. Ce taux réduit de DMTO est réservé aux acquisitions soumises à la TVA (acquis en Vefa « sur plans » ou déjà construit auprès d'un promoteur immobilier). Ainsi, un appartement neuf achevé depuis moins de 5 ans vendu par un particulier (donc non soumis à TVA) est soumis au taux de taxe de publicité foncière au taux de droit commun.
- 299 706 € de dotation forfaitaire : composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et la superficie.
- 60 657.24 € de remboursements sur rémunérations du personnel sous contrats aidés.
- 69 027.14 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services.
- 61 657 € de compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation.

1.2. Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont caractérisées, entre autres, par :

- La mise en place de la première phase de vidéoprotection : 7 824 €,
- Le démarrage de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière : 9 708 €,
- La sécurité de l'école DOLTO : installation de film obstruant 2 300 €, blocs de sécurité 1 200 €,
- La remise en état et l'entretien du stade Baland : 12 672 €,
- La dépose, la réparation, la mise à l'abri des illuminations de Noël : 4 170 €, ...

L'état d'urgence sanitaire résultant de l'épidémie de COVID-19 a eu une incidence sur certaines dépenses qui n'ont pas été réalisées à leur hauteur habituelle et la ville a dû faire face à des dépenses non prévues à hauteur de : 17 000 € (hygiaphones, gel hydroalcoolique, masques, poubelles, ...).

- Des subventions aux associations :

AMICALE NOTRE DAME LORETTE	75,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	146,00
	1 560,00
AMICALE RÉSIDENTS PARISIENNE	146,00
	2 666,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	146,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	146,00
	0,00
ASSOC FESTIVE DELA PARISIENNE	146,00
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	500,00
BOULE DROCOURTOISE	0,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	146,00
	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ (MATERNELLE FRANCOISE DOLTO)	762,00
COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN	762,00
COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE	942,09
COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ	861,05
CYCLO DE DROCOURT	146,00
DON DU SANG	50,00
DROCOURT EN BALADE	0,00
HARMONIE AVENIR	146,00
	12 191,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00
JUDO CLUB	146,00
	1 998,19
LA PLUME ET LE PINCEAU	146,00
LES ENFANTS DE SOKOLO	0,00
PEP 62	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
SECOURS POPULAIRE	146,00
	0,00
UN ZEST D'ART	146,00
	600,00
USOD	146,00
	11 154,00
LES CREATIONS DE KAZ.WS	0,00
TOTAL	36 706,33

2. Section d'investissement 2020

Chapitre	Dépenses	Recettes
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	97 899,28	
20 - Immobilisations incorporelles	4 554,89	
21 - Immobilisations corporelles	272 240,67	
27 - Autres immobilisations financières	924,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		693 478,96
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		65 265,38
10 - Dotations, fonds divers et réserves		237 869,33
13 - Subventions d'investissement		40 229,60
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 000,00
Totaux	375 618,84	1 037 843,27

2.1. Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2020 de la ville de Drocourt se sont élevées à 1 037 843.27 €. Elles étaient principalement constituées de :

- 893 478.96 € d'excédent 2019 reporté et d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement,
- 65 265.38 € d'amortissement des immobilisations,
- 21 697.84 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses réalisées en 2018 ; le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques,
- 16 171.49 € de Taxe d'Aménagement ; la taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 40 229.60 € de subventions et plus précisément : 13 040 € de la part de la Fédération Départementale d'Energie pour la mise en place d'un système de chauffage au gaz naturel à l'Agora, 6 524.80 € au titre de la répartition des amendes de police 2019 pour les travaux rue d'Izel et 20 664.80 € de DSIL exceptionnelle, une dotation de soutien à l'investissement public local pour la rénovation de bâtiments scolaires aux écoles PRIN et THOREZ.

2.2. Principales dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 97 899.28 €.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

3eAGE	50 CHAISES 3 TABLES CARREES 10 TABLES RECTANGULAIRES SALLE 3EME AGE	3 793,20
	50 CHAISES 3 TABLES CARREES 10 TABLES RECTANGULAIRES SALLE 3EME AGE	1 146,77
AGORA	CHAUDIÈRES AGORA : MISE EN PLACE DE 2 CHAUDIÈRES GAZ HAUTE PERFORMANCE A CONDENSATION A L'AGORA (P3)	59 813,89
	MATERIEL SON et LUMIERE / COMPLEXE AGORA + INSTALLATION et FORMATION	2 357,50
CAJ	UN RETRO PROJECTEUR CAJ	499,95
	UN FLIPPER ELECTRIQUE CAJ	1 800,00
	UNE IMPRIMANTE 3D ET FILAMENTS CAJ	299,00
CURIE	ACHAT ET POSE DE RIDEAUX ECOLE CURIE	7 183,32
	MOBILIER / 1 Estrade + 3x2 Tables Pr PRIN / 20 Tables + 20 Casiers métallique pour table Pr CURIE	2 094,02
DOLTO	ACHAT ET POSE DE RIDEAUX ECOLE DOLTO	4 257,48
	ACHAT ET POSE FILMS POUR RENFORCER LES FENETRES DOLTO	1 123,68
	FOURNITURE et POSE D'UN ENSEMBLE PORTE 2 VANTAUX / ECOLE F. DOLTO	4 560,00
	UN LAVE LINGE ECOLE DOLTO	399,00
ECLAIRAGEPUBLIC	SITUATION N°2 TX DE RENOVATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC + AVENANT N°1	62 765,04
	SITUATION N°3 TX RENOVATION ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC + AVENANT N°1	33 264,72
	PROTECTION CHANTIER RENOVATION EP 179 ROUTE D'ARRAS	337,46
	PROTECTION CHANTIER RENOVATION EP 193 ROUTE D'ARRAS	337,46
	PROTECTION CHANTIER RENOVATION EP 207-209 ROUTE D'ARRAS	337,46
	PROTECTION CHANTIER RENOVATION EP 227 ROUTE D'ARRAS	337,46
ECOLEMUSIQUE	UN CORNET YAMAHA 2330	598,00
	UN CORNET 2 SAX YAMAHA UNE CLARINETTE BASSE ECOLE DE MUSIQUE	789,00
	PILES-EMBOUCHURES TABOURET SAXOPHONE CORNET PETITS CLAVIERS PIANO ECOLE DE MUSIQUE	2 807,80
ESPACESVERTS	2 SOUFFLEURS BR 800 ESPACES VERTS/VOIRIES	744,00
INFOTELECOM	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE 2019 COMPATIBLE MAC / Bureau Stéphane	438,00
	UN PCP LENOVO E595 SERVICE EDU JEUNESSE	1 214,10
MAG167RTEARRAS	TX GOUITTIERES ET TOITURE RESERVE MAGASIN SUBLIME MODE 167 ROUTE D'ARRAS	14 086,58
MAIRIE	TRAVAUX RESEAUX DISTRIBUTION CHAUFFAGE MAIRIE_ Situation 3 du 25 novembre 2019 (Solde)	2 269,98
	3 STORES TOILES ANTI RAYONS LUMINEUX ET ANTI CHALEUR SALLE CONSEIL MAIRIE	600,00
PRIN	PREAU MODULAIRE : pose d'un préau modulaire à l'école PRIN	19 992,00
	MOBILIER / 1 Estrade + 3x2 Tables Pr PRIN / 20 Tables + 20 Casiers métallique pour table Pr CURIE	184,50

	MOBILIER / 1 Estrade + 3x2 Tables Pr PRIN / 20 Tables + 20 Casiers métallique pour table Pr CURIE	430,18
SALLESAUSSEZ	UNE ALARME INCENDIE SALLE SAUSSEZ	820,80
	1 CHARIOT PLATEAUX - 1 CHARIOT TABLE DE TRAVAIL - 36 FOURCHETTES - CANTINE PALMA (Salle R.Saussez)	621,60
ST	4 CHARIOTS CONTENEUR DE NETTOYAGE DE LA VOIRIE	919,82
STADEBALAND	2 ARROSEURS AUTOMOTEURS ENROULEUR TUYAU RACCORD STADE BALAND	6 103,20
	PAIRE DE 2 BUTS REPLIABLE + FILETS A 8 REPLIABLE / STADE J. BALAND	1 699,00
THOREZ	SABLAGE PEINTURE 7 POTEAUX 5 APPUIS FENETRES ECOLE THOREZ	6 471,00
	REMISE EN PEINTURE FENETRES ET SOUBASSEMENT EN HAUTEUR + PORTES+ FENETRES SOUS TOITURE ECOLE THOREZ	500,00
	REMISE EN PEINTURE FENETRES ET SOUBASSEMENT EN HAUTEUR + PORTES+ FENETRES SOUS TOITURE ECOLE THOREZ	2 200,00
	UN VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF HITACHI ECOLE THOREZ	1 190,40
VOIRIE	SIGNALISATION HORIZONTALE : MARQUAGES AU SOL ROUTE D'ARRAS et CITÉ PALMA	2 187,36
	REMISE EN ETAT TROTTOIR FACE AU CENTRE MEDICAL	7 198,44
	MATERIELS SECURITE VEHICULES ET VOIRIES + 15 POUBELLES	6 019,08
	5 PANNEAUX ROUTE BARREE	597,78
	POTEAU INCENDIE ANGLE RUE PABLO PICASSO ET ROUTE D'ARRAS	3 129,44
	2 SOUFFLEURS BR 800 ESPACES VERTS/VOIRIES	696,00

2.3. Emprunts

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Dû Avant Echéance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Echéance
RESTAURANT SCOLAIRE NINI PARIS_2007044	CAISSE D'EPARGNE	320 000,00	Juillet	15 760,07	15 760,07	0,00	15 760,07
TRAVAUX DE VOIRIE CLASSE PUPITRE DIVERS_2004101A	CAISSE D'EPARGNE	53 361,30	Octobre	752,28	752,28	0,00	752,28
TRAVAUX DE VOIRIE CLASSE PUPITRE DIVERS_2004101B	CAISSE D'EPARGNE	202 000,00	Octobre	16 748,08	16 748,08	554,36	17 302,44
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET DE L'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	CAISSE D'EPARGNE	270 000,00	Décembre	91 625,00	21 305,53	4 443,81	25 749,34
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Février	325 000,10	10 833,33	2 109,46	12 942,79
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		Mai	314 166,77	10 833,33	1 804,55	12 637,88
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		Août	303 333,44	10 833,33	1 781,15	12 614,48
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		Novembre	292 500,11	10 833,33	1 717,54	12 550,87
Totaux					97 899,28	12 410,87	110 310,15